



Remboursement pret suite remariage

Par **Gaul**, le **04/01/2009** à **12:38**

Mon épouse a reçu après divorce une la maison avec charge à elle d'en rembourser le credit restant, à savoir une quinzaine d'années. (seulement 6 années avaient été remboursées)
Nous nous sommes ainsi remariés! celle ci n'ayant alors pas assez de revenu pour solder les 14 années restantes, j'ai donc moi même assumer tous les remboursements restants (par chèque au credit foncier)
Ai je ainsi des droits sur cette maison et le credit foncier peut il me faire parvenir, à ma demande bien sûr, un listing de ces relevés?
D'autre part, si nous ne restons pas ensemble, aurais je des droits en matière de partage?
Et si l'on revend la maison?
Merci de votre repons, les lois sont si compliquées pour tout à chacun